L'Écoutille

Octobre 2018 - Volume 25 No.5

Parc Nautique Lévy (1984) inc.

Un milieu de choix

La grisaille arrive = la saison est terminée!

En couverture:
Ciel gris au-dessus de la capitainerie en octobre 2018

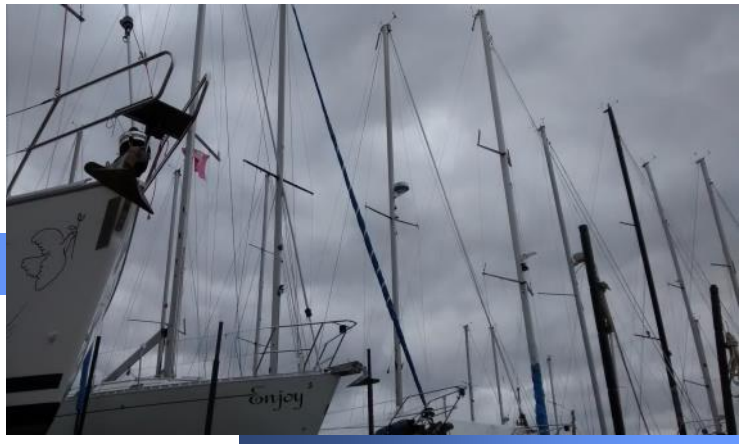

Administrateurs

COMMODORE
M. Georges Leblanc

VICE-COMMODORE
M. Jean-Luc Lemieux

SECRÉTAIRE
Mme Danielle Leblanc

TRÉSORIER
M. André Langevin

DIRECTEUR
M. Martin Aubé

DIRECTEUR
M. Jean-Claude Guay

DIRECTEUR
M. Michel Lafrance

DIRECTEUR
M. Michel Sigouin

Personnel régulier 2018

DIRECTEUR GÉNÉRAL
M. Georges Leblanc

MAÎTRE DE PORT
M. Rénald Lagacé

MAÎTRE DE PORT (ADJOINTE)
Mme Patricia Aubert

MAÎTRE DE PORT (ASSISTANT)
M. Normand Perreault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Mme Johanne Lévesque

PRÉPOSÉS - services aux membres
Mme Laura Carrier
Mme Élizabeth Duez
M. John Easton
M. Thomas-William Higgins
Mme Jade Paré-Gilbert
M. Anthony Trudel

GARDIENS DE NUIT
M. Rock Pelletier
M. Réjean Blanchet

L'Écoutille est publié

Par Parc Nautique Lévy (1984) inc. au rythme de 6 numéros par année.

Il est distribué selon 2 modes différents :
par courriel (couleur) à ses membres puis placé sur le site Web :
www.parcnautiquelevy.qc.ca
ou, sur demande, en format papier (noir & blanc)
Maintenez à jour votre adresse courriel auprès du secrétariat

---

RESPONSABLE TECHNIQUE
Danielle Leblanc

COLLABORATEURS
Martin Aubé
Jean-Claude Guay
Georges Leblanc
Patrick Leclerc
Jean-Luc Lemieux

RECRUTEMENT ET PUBLICITÉ
Johanne Lévesque

La publication de l'Écoutille est possible grâce plusieurs collaborateurs. Nous tenons à remercier ceux qui, année après année, nous permettent de vous livrer un bulletin de liaison qui informe sur la vie de la marina. Nous remercions également ceux qui nous accompagnent pour une première année.

Nous invitons tous nos lecteurs à les encourager; ce sera votre façon de leur dire merci.

LE MOT DU COMMODORE

Par **Georges Leblanc**

L'HISTOIRE DU QUAI!

Sans préjudice, je peux bien vous entretenir sur les faits et les actions déjà prises et/ou devant être prises par les dirigeants de la ville de Lévis pour sa propriété le Parc Nautique Lévy. Souvent les gens parlent du PNL et font erreur en attribuant, par manque d'informations, le «dossier quai» à la gestion de la marina. Cependant, c'est en se remémorant certains faits à caractères historiques que l'on réussit à comprendre que les dirigeants de notre ville ne réalisent peut-être pas que leur marina se doit de desservir un nombre important de ses citoyens, venant de tous les secteurs de sa ville et que la rénovation de son quai ne peut plus être remise à plus tard.

Depuis 34 années, je suis impliqué dans la gestion du Parc Nautique Lévy qui est en fait, la Marina propriété de la ville de Lévis. Sa gestion débutait en 1984 sous la gouverne de M. Hugues Labrecque, élu municipal et de M. Bertrand Crête du Conseil Économique de la ville de Lévis. Ce n'est qu'à la deuxième année de son existence que ces dirigeants temporaires, réalisant l'ampleur de la tâche, se sont entourés de membres de la marina pour ensuite, leur confier en totalité la gestion de cet OSBL qu'ils ont eux-mêmes créé; de fait depuis ce temps, année après année, des membres du PNL voient bénévolement, à tout point de vue, à la gestion du Parc Nautique Lévy (1984) inc. Lequel, malgré son nom, n'est même pas considéré être un parc municipal. Le Parc Nautique Lévy démontre une gestion sans faille et même qu'à ce jour, il a apporté une valeur ajoutée au bien du propriétaire, étant la ville, par des investissements totalisant $2,670,000 et ce sans comptabiliser la gestion et les salaires de notre personnel et les opérations courantes propres à son fonctionnement.

Pour l'histoire du quai Impérial comme on le nommait jadis, je n'en connais que les 60 dernières années. Cependant, l'intérêt pour nous tous au PNL dure depuis une trentaine d'années. Évidemment qu'en 1983, le PNL n'a pas fait exception à la manière de faire des concepteurs de marinas de l'époque qui était de profiter d'un quai existant et, par la même occasion, d'économiser sur la construction des digues d'enrochements nécessaires à la protection d'un tel port de plaisance. C'est en 1988 qu'un arpenteur du gouvernement Fédéral, nous apprenait que quelques années auparavant, le quai Impérial avait été cédé en propriété à la ville de Lévis. À notre tour donc, et à leur grande surprise, nous apprenions aux responsables des infrastructures de la ville, que la ville de Lévis était l'heureuse propriétaire d'un quai qui avait grand besoin d'entretiens. Force est de constater qu'aucune action n'a encore permis de sauver ce quai qui pourtant, était considéré devenir le *super site d'observation* du grand projet de piste cyclable, incluant cette «Phase 2» que M. Gilles Lehouillier n'a pas encore réussi à mener à terme. La ville a toujours eu l'intention, et l'obligation, de réparer son quai par respect

pour l'environnement et la sécurité, pour redonner le fleuve à ses citoyens et pour protéger dans le futur sa marina; en preuve nous ne comptons plus le nombre de comités formés par la ville, lesquels ont maintes fois élaboré des stratégies afin que débute la réparation de cette infrastructure devant desservir l'ensemble de ses citoyens. Ainsi, depuis bientôt trente ans, la ville de Lévis a démontré qu'elle est consciente de ses responsabilités mais pour autant, n'a jamais posé les gestes nécessaires et concrets afin d'entretenir ce bien qui est devenu une menace à la sécurité maritime. De plus, elle persiste à démontrer son peu d'intérêt vis-à-vis ses citoyens lévisiens pratiquant la plaisance et les nombreux pêcheurs et promeneurs qui ignorent l'affiche «DANGER» à l'entrée de la jetée pour aller profiter et observer le fleuve à leur risque et péril. La réalité est que les dirigeants de notre ville ont fait preuve de procrastination (i.e. que depuis 30 ans ils ont toujours remis à plus tard ce qui devait être fait en toute urgence). À noter qu'à l'époque la réparation aurait été réalisée à moindre frais mais, depuis 1989 la ville a mis de côté ses obligations et elle préfère réaliser d'autres projets ici et là. Elle retarde sans cesse l'inévitable réparation du quai et de son projet de site d'observation tout en ignorant que le PNL est la seule et réelle porte d'entrée du tourisme nautique sur les 42 km de berge de la ville.

Les dirigeants de la ville depuis les années 80 souffrent, à chacun leur tour, d'un virus d'indécisions, d'incompréhensions et comme dit plutôt, de procrastination car les faits le démontrent; j'ai connu M. Chagnon qui n'osait même pas prononcer le mot *quai* mais disait: «Mes successeurs vont s'en occuper. ». M. Jean Garon lui, prétextait que parler de la rénovation de son quai n'était pas bon politiquement. Je rencontrais M. Gilles Lehouillier, du temps qu'il était député libéral et juste à prononcer le mot *quai* il s'emportait en soutenant ne pas comprendre que la ville n'agisse pas dans cet important dossier. Ce fut par la suite, au tour de M. Meurant de nous inviter dans nos locaux pour un petit goûter afin de nous informer que la ville était à demander des subventions pour procéder à l'enrochement du quai mais, qu'au préalable, elle devait terminer l'évaluation des coûts. Il fallait entendre Mme Danielle Roy Marinelli répéter: «Quand il y aura urgence, nous le réparerons ce quai.». Puis, son conseil votait un budget de $50,000 afin de vérifier si le quai était en si piteux état que ça; à vrai dire, ça sautait aux yeux qu'il était irrécupérable et que c'était une façon de retarder l'inévitable tout en gaspillant l'argent des contribuables. Depuis, pendant un peu plus de quatre ans, l'espoir était revenu avec M. le maire Lehouillier qui au cours de 2016 votait un budget de $200,000 pour préparer, une fois de plus, les devis et soumissions. Même qu'il me demandait de m'impliquer dans le processus avec M. Carbonneau, ingénieur à la ville et la firme Roche qui avait été choisie pour remplir ce mandat qui sera, peut-être, livré avec bientôt plus de deux ans de retard sur l'échéancier, tout cela combiné à un indescriptible cafouillage à la ville. C'était la joie en octobre 2017, au party de fermeture du PNL lorsque notre invité d'honneur, M. Lehouillier, s'adressait à l'assistance, majoritairement composée de nombreux citoyens plaisanciers lévisiens, pour leur affirmer que le quai de la ville serait réparé avant la fin de son prochain mandat. À ce jour, je ne sais pas si notre maire est au courant que tout dernièrement, M. Meurant du Développement Économique et de la Promotion, me convoquait afin de m'informer que la ville n'avait pas d'argent à injecter dans la réparation de son quai et qu'elle ne jugeait pas nécessaire d'investir pour les quelques centaines de citoyens lévisiens du Parc Nautique Lévy. C'est faux car en réalité, ça représente un achalandage annuel de plusieurs milliers de ses citoyens. Du fait de la difficulté que la ville éprouverait à obtenir des subventions gouvernementales, certains de ses dirigeants s'imaginaient que ce sont tous les membres du PNL qui devraient investir des $ pour devenir, eux-mêmes, propriétaires du quai et de prendre les coûts de l'enrochement à leur charge...

La question se pose: Est-ce que la Ville a fait des demandes pour de telles subventions? Et si oui, quand?

Voilà un résumé de l'histoire du quai depuis les débuts du PNL. Inutile de préciser que les responsabilités de Commodore et DG du Parc Nautique Lévy qui me reviennent, m'obligent régulièrement à devoir répondre aux visiteurs, aux membres et aux médias qui me questionnent sur l'avancement du projet d'enrochement de ce qui reste du quai, en ruine, propriété de la ville de Lévis. J'ai toujours tenté de faire preuve de diplomatie vis-à-vis la ville propriétaire du site de la marina mais je dois quand même répondre en toute franchise aux questions qui me sont posées et je ne réussis plus à couvrir la ville sur ce dossier latent. Considérant que le CA du PNL n'est que le rapporteur de nouvelles sur ce dossier appartenant à la ville, je souhaite tout de même que nos élus cessent de remettre à plus tard cet inévitable projet et, qu'ils commandent la réalisation des travaux car les citoyens payeurs de taxes, s'impatientent et font valoir que bientôt, le temps sera venu pour décider de l'attitude qu'ils devront adopter en rapport avec ces faits et la ville propriétaire des lieux et infrastructures.

Car au final, il en va du futur de notre marina!

À suivre…

Georges Leblanc
Commodore, D.G.

COMMUNICATION AVEC LE SECRÉTARIAT

Au cours de la période hivernale, puisque c'est «la saison morte» pour le PNL, le secrétariat ne sera pas ouvert tous les jours.
Les membres peuvent toujours communiquer avec la direction du Parc Nautique Lévy:

Bureau : 418-833-9421
Télécopieur : 418-833-7361
Courriel : info@parcnautiquelevy.qc.ca

Laissez-nous un message ou un courriel et nous vous répondrons sans tarder.

Cependant, du 16 novembre 2018 au 19 mars 2019, avant de vous présenter au secrétariat, nous vous recommandons fortement de communiquer avec nous au 418-833-9421 afin de prendre un rendez-vous.

MOYENS DE COMMUNICATION

Tout au long de l'hiver, vous seront envoyés par courriel, l'Écoutille ainsi que de nombreuses autres informations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Veuillez prendre note que l'assemblée générale annuelle se tiendra le **vendredi 1er mars 2019**, dès 19h30, au Centre Raymond Blais situé au 6 rue Raymond-Blais à Lévis, comme par les années passées.

Tous les membres du PNL **recevront par courriel** la convocation officielle et les documents se rapportant à cette assemblée générale annuelle. Nous vous attendrons en grand nombre; c'est l'occasion pour vous les membres, de venir prendre connaissance des réalisations passées, présentes et futures de votre marina.

FICHE INSCRIPTION 2018

Tous les membres ont reçu une «Fiche d'inscription 2019» qu'ils doivent absolument compléter et retourner au secrétariat au plus tard, le 15 novembre 2018.

Cette fiche signalétique a pour objectif de mettre à jour les données inscrites sur celle-ci et, obligatoirement, avoir réponse à la question :

Utiliserez-vous un ponton en 2018?:
Oui……. Non …….
L'avez-vous fait?

SELON VOTRE CLASSE...

Si un membre actif des classes A ou B, remet sa démission en tant que membre au PNL ou effectue une demande de changement de statut en celui de classe D, il doit considérer que ses engagements en tant que membre des classes A ou B perdurent **jusqu'au moment où le membre n'a plus d'embarcation et/ou remorque sur le site de PNL**. Une fois cette condition remplie, le CA pourra officialiser la démission ou le changement en statut de classe D.

À considérer: Un statut de classe D comporte toujours l'obligation de payer sa carte de membre avant le 30 décembre 2018.

Si un membre de classe A fait une demande afin de pouvoir laisser son embarcation sur le terrain entre le 1er mai et le 15 septembre 2019, alors il deviendra un membre de classe B.

À considérer: Un statut de classe B comporte les mêmes obligations (notamment monétaires) que celui de classe A.

COTISATION ANNUELLE

(Carte de membre)

Dès la fin novembre, tous les membres actifs du PNL (classes A et B) et membres prioritaires (classe D) auront reçu la facturation de **459,90$** (taxes incluses) pour maintenir en force leur statut de membre actif pour 2019, **si payé avant le 30 décembre 2018**.

Cette facture devant être acquittée avant le 30 décembre 2018, notez **qu'après cette date, le coût de cette cotisation sera de 517,38$** (taxes incluses) en plus des intérêts applicables.

Les membres peuvent choisir l'une des formules ci-dessous afin d'effectuer le paiement de leur carte de membre:

- Argent comptant au secrétariat
- Chèque: par la poste ou au secrétariat
- Carte de crédit au 418-833-9421 ou au secrétariat
- Paiement direct au secrétariat

IMPORTANT RAPPEL

OBLIGATIONS DES MEMBRES À RESPECTER

Suite aux grands vents qui ont marqué le mois d'octobre, il nous a été donné de constater que sur plusieurs voiliers, il y a encore des cordages (drisses) qui claquent sur les mâts produisant d'incessants bruits très dérangeants pour le voisinage. Afin de mettre fin à ces désagréments, il n'y a qu'une solution: les propriétaires de voiliers **doivent revenir dans les plus brefs délais fixer à une bonne distance du mât toutes les drisses ou cordages.**

Il est important de cadenasser vos échelles afin d'empêcher l'incursion de gens mal intentionnés à bord des embarcations.

Les membres du PNL peuvent, et doivent, déposer les huiles usées, le carburant contaminé, l'antigel et autres rebuts à l'endroit désigné, situé près de l'atelier. Avant de quitter, il vous faut ramasser tous les rebuts autour de votre bateau et, lorsqu'une poubelle est remplie, il s'agit de se rendre à la prochaine ou au container à proximité de l'atelier.

Il est important de laisser vos réservoirs de propane à l'extérieur du bateau, de les fermer et de les débrancher.

À votre ponton, il est important de ramasser vos objets personnels, par exemple: les boyaux d'arrosage, rallonges électriques, etc… Sinon, il se peut qu'ils ne soient plus là au printemps...

PELLETIER

DECO SURFACES Ma vie. Mon décor.

NOS NOUVEAUX MEMBRES 2018!

PARC NAUTIQUE LÉVY A ACCUEILLI 19 NOUVEAUX MEMBRES ACTIFS EN 2018

Sans compter les nombreux saisonniers.
De ce fait, il revient à notre personnel ainsi qu'à tous les membres de faire en sorte que leur intégration au Parc Nautique Lévy se réalise en toute facilité.
Peut-être les avez-vous déjà rencontrés ou même fréquentés?
En admettant que vous n'ayez pas encore eu une telle opportunité, le temps et les occasions se présenteront sûrement cet automne ou à la saison prochaine.
Voyez ci-dessous la liste de nos nouveaux membres:

Éric Bergeron
Alain Bernier
Julienne Bois
Pierre Bouchard
Guy Brisis
Équipements Forage Inc.
Benoît Fortin
Samuel Gendreau
Sylvain Grenier
Alain Hamel
Robin Kelleher
Jean-Yves Lamontagne
Louis-Philippe Leduc
Alain Lefèvre
Pascal Mercier
Pascal Paradis
Natalie Paré
Guy Préfontaine
P. Yves Renaud

BIENVENUE au Parc Nautique Lévy!

UN PETIT COIN POUR RÉFLÉCHIR...

Par **Jean-Claude Guay**

Il ne faut pas lier un navire à une seule ancre, ni une vie à un seul espoir.

Epictète

Nul conseil n'est plus loyal que celui qui se donne sur un navire en péril

Léonard de Vinci

Lorsqu'on ne sait pas vers quel port on navigue, aucun vent n'est le bon.

Sénèque

Un bateau est une beauté et un mystère quel que soit l'endroit d'où on le voit.

Auteur Inconnu

La société est comme un navire ; tout le monde doit contribuer à la direction du gouvernail.

Henrik Ibsen

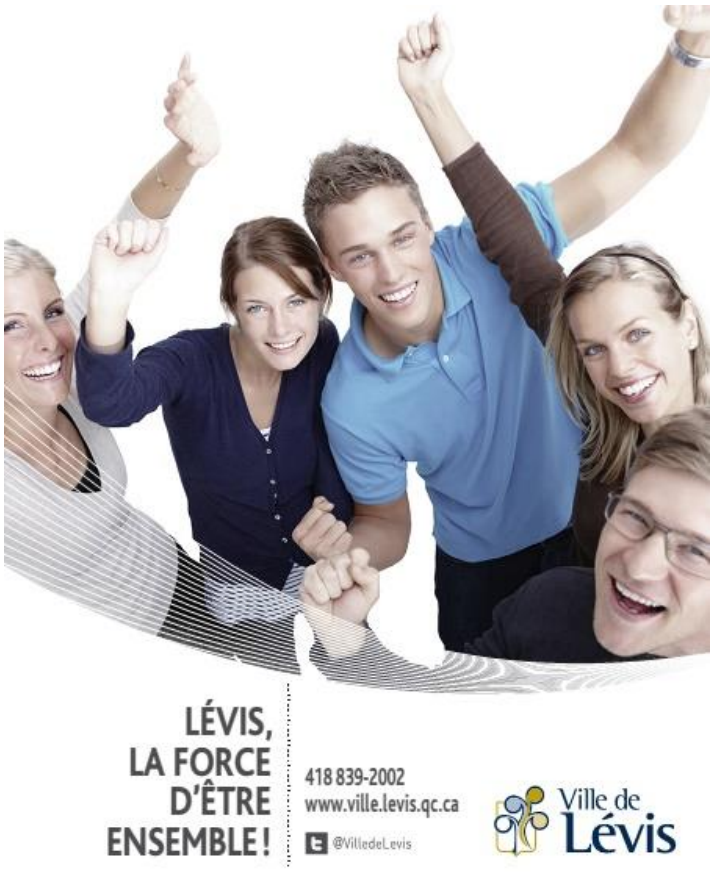

merrill allard inc.
Produits pétroliers

Esso L'Impériale
Mobil

À votre service depuis 1964

2309, avenue de la Rotonde
Charny (Québec) G6X 2M2
Téléphone: **(418) 832-6104**
Télécopieur: (418) 832-1457
www.merriallard.com
info@merrillallard.com

Résultats de la saison 2018

Les régates 2018 du Parc Nautique Lévy ont connu encore une autre année de succès.

La saison a débuté le 28 mai pour se terminer le 13 septembre 2018 avec un total 15 régates et la participation de 22 voiliers.

Trophée: Les Voiles Blanches

1er	Kachina
2e	Miguick
3e	Clapotis
4e	104

Trophée: Coupe Capitaine Bernier

1er	Diapason
2e	Crunch
3e	Miguick
4e	Kachina

Trophée: Escadrille Chaudière

1er	Miguick
2e	Kachina
3e	Clapotis
4e	Vent d'Ouest

Trophée: Port de Québec

1er	J 80
2e	Miguick
3e	Corsaire
4e	Clapotis

Trophée: Hommage aux Régatiers 2018

1er	Miguick	27 points
2e	Kachina	46 points
3e	Clapotis	63 points
4e	Diapason	89 points
5e	Merlot II	106 points

Merci à tous!

À la prochaine saison

Comité des Régates

Par **Jean-Luc Lemieux**

Taxes à l'importation pour les bateaux de plaisance

En réponse aux actions entreprises par le Gouvernement américain, le Canada impose, depuis le 1er juillet, une taxe de 10% sur les bateaux fabriqués chez nos voisins du sud.

Par contre, comme on le sait, depuis septembre 2017, un bateau neuf en provenance de l'Europe est exempt de la taxe de 9,5%.

Modifications au Guide de sécurité nautique

Le 13 juin dernier, des modifications ont été apportées aux règles sur la sécurité nautique canadienne.

Il est impératif que vous consultiez le nouveau Guide nautique pour connaître les modifications qui peuvent vous toucher.

Les effets économiques de la plaisance au Canada

Bon an mal an, les Canadiens dépensent environ 16 milliards de dollars dans le domaine de la navigation de plaisance. S'ajoutent à ce montant des impacts directs et indirects de l'ordre de 10 milliards.

Navigation avec les facultés affaiblies

Naviguer avec les facultés affaiblies par l'alcool, les drogues à usage récréatif ou les narcotiques d'ordonnance est illégal et dangereux pour vous-même et pour autrui.

La conduite d'une embarcation de plaisance avec facultés affaiblies (sur terre ou sur l'eau) *est sanctionnée par le Code criminel du Canada*. Des amendes, des interdictions de conduite, des saisies d'embarcation et des peines d'emprisonnement peuvent s'ensuivre.

Salon du bateau et des sports nautiques de Montréal en 2019

Le salon se tiendra à la Place Bonaventure, à partir du 3 février 2019.

Salon du bateau de Toronto en 2019

Du 21 janvier au 27 janvier, 17h00, au Enercare Centre, Exhibition Place, 100 PRINCES' BLVD., TORONTO, ON M6K 3C3.

La plaisance en France

En date de septembre 2016, la France comptait près de 13 millions d'embarcations de plaisance. D'après les autorités gouvernementales, ce nombre augmente de 12 000 unités annuellement. Sur le littoral, près de 473 installations portuaires sont destinées à l'accueil de ces bateaux de plaisance. À ce nombre, s'ajoute 556 installations portuaires dans les eaux intérieures.

Les moteurs électriques

La concurrence est forte entre les divers manufacturiers de moteurs électriques. Deux marques retiennent présentement l'attention.

MinnKota a mis sur le marché le « ULTREX ». Sa principale caractéristique est de pouvoir maintenir l'embarcation en place grâce à l'intégration du système GPS (Le Spot-Lock).

Quant au Torqueedo destiné au petite embarcation de pêche, la puissance varie de 1,5hp à 3hp ce qui peut accommoder des embarcations dont les poids varient entre 1 650 et 3 000 lbs.

ICI Bas-Saint-Laurent

10 août 2018

Passage extrait d'un article basé sur des informations de Patrick Bergeron

Cacouna pourrait avoir une marina et un port de croisière

Québec envisage de construire une marina et un port de croisières à Cacouna, a affirmé le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Jean D'Amour, vendredi. Il a fait cette déclaration en marge de l'annonce du transfert du port de Gros-Cacouna du fédéral au provincial.

Le port de Gros-Cacouna Photo : Radio-Canada/François Gagnon

Le port pourrait donc accueillir des bateaux de croisière et des plaisanciers. Le ministre a aussi mentionné que l'accès serait donné aux citoyens à l'ouest du port, qui n'est pas ouvert au public actuellement.

On a un site qui est assez exceptionnel et quand je regarde la carte des neuf escales de croisière au Québec, Baie-Comeau y figure. Si on fait des croisières à Baie-Comeau, on peut aussi en faire dans le secteur de Cacouna.

Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Jean D'Amour a toutefois précisé qu'il voulait maintenir le volet commercial du port de mer.

Trois autres ports de l'Est-du-Québec seront aussi cédés au gouvernement provincial d'ici 2020. Ottawa fournira 163 millions de dollars à Québec pour notamment couvrir les coûts futurs d'exploitation et d'entretien des quatre ports.

Jean D'Amour n'a pas voulu se prononcer sur la somme exacte qui sera nécessaire pour restaurer le port de Gros -Cacouna, mais a parlé de quelques dizaines de millions de dollars d'investissement dans les 25 prochaines années.

NOTE DE L'ÉDITRICE: Au moment de publier cet Écoutille et suite aux élections du 1er octobre dernier, Mme Marie-Ève Proulx a succédé à M. D'Amour. Alors, suite au changement de gouvernement et de ministre responsable, est-ce que ces engagements perdureront?
À suivre...

E-nautic.training

Virtual Learning • Formation virtuelle

Des formations vulgarisées et accessibles sur ce qu'il faut savoir sur la navigation de plaisance !

- L'accent est mis sur la sécurité !
- À réaliser à votre rythme, au moment qui vous convient !
- Des capsules vidéo sur la théorie et les connaissances de base !
- Des démonstrations vidéo sur un voilier en pleine action !
- Des notes de cours à consulter !
- Des quiz d'autoformation pour évaluer vos apprentissages !

Formation Nautique Québec

Les aides à la navigation

Les manœuvres à quai !

L'anatomie du voilier

La navigation côtière

ET AUTRES !

www.e-nautic.training

Bateau Concept

SERVICE 7 JOURS SUR 7

RÉPARATION DE BATEAUX
TRANSPORT À TRAVERS LE QUÉBEC
MAINTENANCE & ENTREPOSAGE
EMBALLAGE DE TOUTE SORTE

Luc Parent (418) 572-0545

Plus de 30 ans d'experience
luc@bateauconcept.com

www.bateauconcept.com

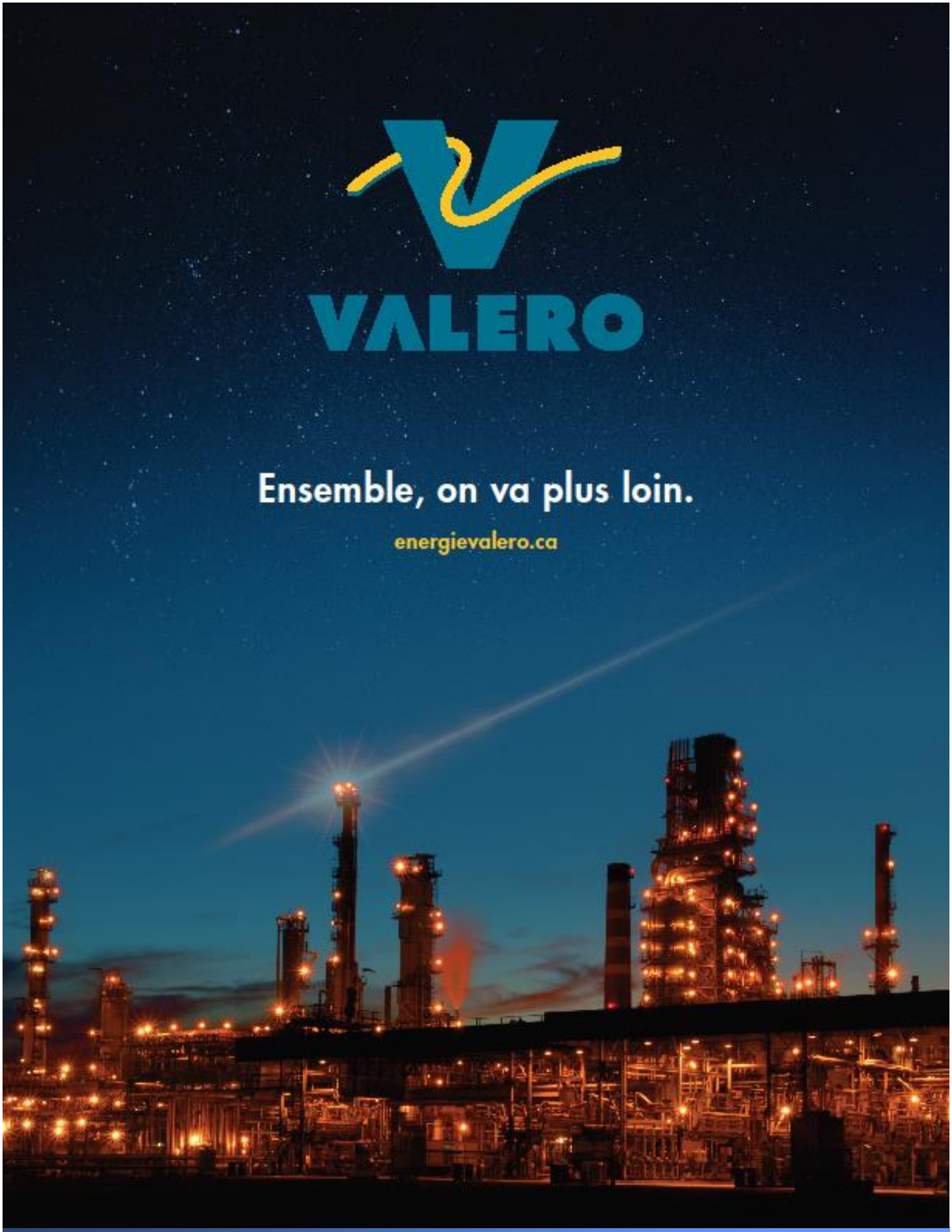
VALERO
Ensemble, on va plus loin.
energievalero.ca